



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 120706

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les préoccupations de la Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat du Pas-de-Calais concernant la prise en charge de la dépendance et les dépassements d'honoraires des médecins, sujets primordiaux pour les retraités. S'agissant de la dépendance, ces artisans retraités demandent une prise en charge publique assurant un socle de prestations de base auquel aura accès toute personne dépendante. Son financement serait plus assuré par une cotisation due par toute la population active et retraitée. L'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs serait envisageable à une double condition. D'une part, un alignement progressif avec la création de plusieurs tranches allant de l'exonération en cas de revenu faible jusqu'à 7,5 % pour les plus élevés, afin de limiter les effets de seuils brutaux. D'autre part, en accordant un crédit d'impôt aux retraités pour les cotisations qu'ils versent à leurs complémentaires santé et/ou dépendance. En ce qui concerne les dépassements d'honoraires, leur développement depuis 30 ans pose, de façon cruciale, le problème de l'accès aux soins. En effet, aujourd'hui, ils ne sont remboursés qu'en partie par les mutuelles, et leur progression conduit celles-ci à augmenter leurs cotisations. Ceci amène cette fédération à souhaiter une transformation structurelle afin de réduire le problème de l'accès aux soins. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que son ministère compte prendre afin de répondre aux légitimes attentes de la fédération nationale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120706

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11268

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)